

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2023-02-498

Objet :
Désignation des représentants à l'Assemblée des territoires de la Région Occitanie

Séance du 15 février 2023

Date de convocation : 6 février 2023

Membres en exercice : 58 titulaires

Membres présents : 36 à l'ouverture de la séance

Membres votants présents : 36, répartis comme suit : 27 titulaires, 9 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 2 (Angel Pobo à Angélique Rouressol, Jacky Rey à Magali Pradeille)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 38 à l'ouverture de la séance

Le quorum est atteint 36/58 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février à seize heures trente, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative : Olivier Penin, Thierry Féline, Laure Perrigault-Launay, Régis Vianet, Marielle Népoty, Jean Denat, Bruno Pascal, Annick Chopard, André Brundu, Mylène Cayzac, Jean-Paul Géraud, Magali Pradeille, Philippe Deschamps, Philippe Gras, Michel Chambellan, Thierry Agnel, Agnès Nectoux, Agnès Roy, Pierre Martinez, Sandrine Guy, Véronique Martin, Fabienne Dhuisme, Alain Thérond, Jean-Jacques Estéban, Denis Devriendt, Patrick Mary, Christophe Calvet.

Suppléants avec voix délibérative : Christophe Tichet, Alain Reboul, Angélique Rouressol, Jean-Michel Andriuzzi, Michel Debouverie, Bernard Chluda, Marie Pellet-Laporte, Joëlle Ruivo, Florian Tempier.

Suppléants sans voix délibérative :

Absents excusés : Robert Crauste, Lucien Vigouroux, Claude Bernard, Florent Martinez, Josiane Rosier-Dufond, Nathalie Gros-Chareyre, Michel De Nays-Candau, Arnaud Fourel, Katy Guyot, Jérémy Pérédès, Joël Téna, Jean-Paul Franc, Cyril Périsset, Mohammed Touhami, Véronique Vautrin, Angel Pobo, Pascale Fortunat-Deschamps, Isabelle Debrie, Béatrice Leccia, Marie-José Pellet, François Granier, Patrice Spéziale, Fabrice Fenoy, Loïc Fataciolli, Jacques Gravegeal, Martine Dubayle-Calbano, Julie Croin, Cécile Vasse.

Conseil de développement :

Présents : Robert Lefort

Excusés : Claude Constant

Conseil départemental du Gard et de l'Hérault (sans voix délibérative) :

Présents : Laurence Barduca-Fauquet

Excusés :

Conseil régional Occitanie (sans voix délibérative) :

Présents :

Excusés :

Fondements juridiques :

Vu la délibération du conseil régional en assemblée plénière du 15 décembre 2022 approuvant les nouvelles orientations de l'Assemblée des Territoires,
Vu le courrier de la présidente du conseil régional en date du 20 janvier 2023 de demande de désignation des représentants du territoire Vidourle Camargue à l'Assemblée des Territoires

Exposé :

Installée en novembre 2016, l'Assemblée des Territoires a permis de construire un lien entre tous les territoires et la Région qui rassemble jusqu'à maintenant 158 membres titulaires et 158 membres suppléants, selon un principe de parité, tous élus locaux n'ayant pas de mandat régional, désignés par chacun des 73 bassins de vie vécus.

Ainsi, à partir de 2017, l'Assemblée des Territoires, à l'occasion de ses 2 séances plénières annuelles et de groupes de travail se réunissant en intersession, s'est affirmée comme une force de proposition apportant une tonalité nouvelle au débat régional, l'enrichissant de nombreuses propositions et recommandations de terrain. Au travers des saisines de la Région et d'autosaisines, elle a ainsi contribué à enrichir ou réorienter les politiques régionales.

En particulier, l'Assemblée des Territoires a contribué au succès de la politique des Bourgs-Centres Occitanie, en invitant la Région à renforcer la prise en compte des besoins des Territoires hyper-ruraux, apportant ainsi une réponse forte à l'enjeu d'accompagner la structuration de centralités dans les bassins de vie les plus diffus pour contribuer au rééquilibrage territorial. Le dispositif Bourg-Centre initialement adopté en mai 2017 rappelle explicitement cette contribution décisive de l'Assemblée des Territoires.

L'Assemblée des Territoires est arrivée à échéance de son 1er mandat fin 2022. Pour rappel, les représentants désignés étaient : Robert Crauste, Thierry Féline, Agnès Nectoux, Jérôme Boisson, Sonia Aubry et Katy Guyot par délibération n°2020-09-392 du comité syndical du 16 septembre 2020.

À la suite de l'assemblée plénière régionale du 15 décembre 2022, il est proposé d'adapter la représentativité de l'Assemblée des Territoires :

- pour l'adosser aux 59 Contrats Territoriaux Occitanie 2022-2028, être en prise directe avec la réalité de l'organisation territoriale régionale, la mise en œuvre de ses politiques publiques et les enjeux prioritaires de transformation résultant du changement modèle,
- pour intégrer une nouvelle dimension citoyenne.

Ainsi, afin que tous les territoires parlent d'une même voix, il est proposé pour chaque contrat que soient désignés 2 représentants élus locaux. Cela représente un total de 118 délégués, désignés directement par les territoires de projet.

De plus, afin de renforcer la prise en compte de la démocratie participative, il est proposé, pour chaque contrat, de désigner 2 représentants du Comité de Développement ou Comité Participatif Citoyen Local.

Le territoire Vidourle Camargue sera donc représenté au sein de l'Assemblée en respectant la parité par :

- Une déléguée élue locale
- Un délégué élu local

Et

- Une déléguée citoyenne issue du conseil de développement
- Un délégué citoyen issu du conseil de développement

A leur côté, seront associés aux travaux de l'Assemblée des Territoires des partenaires, invités permanents : les Présidents des 13 départements ou leur représentant, les Présidents des 13 associations départementales des maires, le Président du CESER ou son représentant, des élus régionaux, interlocuteurs permanents de la Région auprès de l'ADT.

Afin d'organiser les travaux au sein de cette nouvelle Assemblée, le principe d'une co-présidence assurée par 2 délégués sera poursuivi, de même que la constitution de groupes de travail thématiques constitués sur la base du volontariat.

Par ailleurs, une attention nouvelle sera portée à l'articulation de l'Assemblée des Territoires avec le Parlement de la Mer et le Parlement de la Montagne. Ces 2 instances réunissent chacune un collège

d'élus locaux. Un dialogue avec l'Assemblée des Territoires sera installé, et l'efficacité de l'ensemble de ces instances.

Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le 23.02.2023



ID : 030-200077857-20230215-202302498-DE

La présente délibération porte donc sur la désignation des représentants du territoire Vidourle Camargue.

Pour information, l'Assemblée des Territoires ainsi renouvelée sera réunie dès début 2023. A l'occasion de son installation, l'élection de ses 2 coprésidences, ses priorités et son programme de travail seront débattus avec la Région.

Les quartiers prioritaires constituent, au même titre que les territoires ruraux fragilisés et les territoires de montagne, des Territoires appelant une attention forte de la Région au nom de la solidarité et du rééquilibrage territorial. Il a donc été approuvé de mandater d'ores et déjà la nouvelle Assemblée des Territoires pour proposer à la Région des réponses réalistes et surmesure pour ces quartiers, dans le contexte d'une révision annoncée de la politique de la ville au niveau national courant 2023.

Enfin, l'Assemblée des Territoires ainsi renouvelée doit continuer à être fortement impliquée dans les travaux liés au SRADDET Occitanie 2040. Ainsi, sur la base des espaces de dialogue du SRADDET (Etoile toulousaine, Ruban méditerranéen, espace Massif central, Espace Pyrénéen), 4 Commissions territorialisées seront constituées, pour rassembler les représentants des SCOT et les membres volontaires de l'Assemblée des Territoires.

Il est fait appel à candidature.

Sont candidats pour le collège des élus représentant le PETR :

- Olivier Penin
- Marie Pellet-Laporte

Pour le collège des citoyens représentant le PETR, le Conseil de Développement réuni le 7 mars 2023, la parité n'a pu être obtenue. En effet, dans l'attente d'un renouvellement partiel des membres, aucune femme ne siège au Conseil de Développement. En attendant, un homme a été désigné qui cèdera son mandat à une femme dès que possible :

- Claude Constant
- Robert Lefort (provisoirement)

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'acter le résultat des désignations,
- D'abroger la délibération n°2020-09-392 d'élection des délégués à l'Assemblée étant devenue caduque,
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 38

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président
Pierre MARTINEZ

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication le 23.02.23
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : 23.02.23

Le directeur général des services, Maxime Charlier

